

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) :

VU les articles L 2211-1et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de terrassement pour pose de réseau sur le chemin du Tour des Haies et route Nationale, il convient de prendre toutes mesures en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que celle des ouvriers travaillant sur le chantier ;

ARRETE

Article 1 - Pour permettre la réalisation de ces travaux, une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société CEGELEC, 4 allée du Nautilus – 80440 GLISY à partir du 28 novembre 2024 et pendant la durée des travaux.

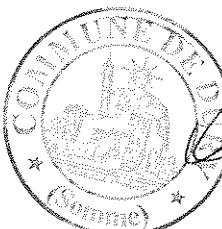
Article 2 - La circulation sera restreinte et limitée à 30 km/h. Le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier pendant la même période.

Article 2 - La signalisation sera assurée par la société CEGELEC, 4 allée du Nautilus – 80440 GLISY.

Article 3 - Madame la Maire, Monsieur le Directeur départemental des Polices Urbaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 25 octobre 2024

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE